

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-025 - Séance du 08 septembre 2011

Nombre de Conseillers  
- Afférents au Conseil: 10  
- En exercice: 10  
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 01 septembre 2011  
Date d'affichage: 10 septembre 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 10/09/2011

Le huit septembre deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

**BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARD François, PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre**

Absents : DESNOYER Fabrice, PATRIAT Elisabeth

Secrétaire: GUERIN Patrick

**Objet : DECISIONS MODIFICATIVES BP 2011**

Afin de régulariser les opérations comptables du budget principal de l'exercice en cours, et notamment l'intégration des résultats du Syndicat TV suite à sa dissolution

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité,

VOTE, pour le Budget principal 2011, les décisions modificatives suivantes :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

C/001 : Déficit d'investissement reporté : - 71,93 €  
C/2183 : Matériel de bureau ou informatique : 71,93 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

C/60632 Petit équipement : 426,63 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

C/002 Résultat de fonctionnement reporté : 426,63 €

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/09/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/09/2011